Sud Roussillon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2022

SOMMAIRE

I LOI DE FINANCES 2022 4
I - 1 - LES PRINCIPALES DISPOSITIONS 4
I - 2 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2026 7
II ENJEUX 2022-2023 9
II - 1 - LES PROCHAINS GRANDS DEFIS 9
II - 2 - LES TRANSFERTS DE COMPETENCE 12
II - 3 - LA COMPETENCE « ECONOMIQUE » 13
II - 4 - LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE (LOI N° 2019-828 DU 6 AOÛT 2019 DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE) 19
II - 5 - PROJETS D'INTERET COMMUNAUTAIRE 19
III PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2021 22
III - 1 - LA FISCALITÉ 22
III-1.1 SIMULATION DE LA TEOM 2022 22
III-1.2 LA GEMAPI 23
IV LA DETTE 2022 24
IV - 1 - BUDGET PRINCIPAL 24
IV - 2 - BUDGET EAU 24
IV - 3 - BUDGET ASSAINISSEMENT 24
V LE BILAN 2021 25
V - 1 - LES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DÉFINITIFS 2021 25
V - 2 - L'INVESTISSEMENT 2021 26
V - 3 - SUIVI DES INVESTISSEMENTS PAR OPÉRATION (FIN 2021) 27
VI PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 29
VI - 1 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : BUDGET GÉNÉRAL 29
VI - 2 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : BUDGET EAU 32
VI - 3 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : ASSAINISSEMENT 34
VI - 4 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : GEMAPI 35
VII LES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE SUD ROUSSILLON 36
VII - 1 - LE BUDGET GÉNÉRAL 36
VII - 2 - LE BUDGET DE L'EAU 36
VII - 3 - LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 37
VII - 4 - DÉPENSES DE PERSONNEL 2021 38
VII - 5 - RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 40
VII - 6 - COMMUNICATION 45

I LOI DE FINANCES 2022

I - 1 - LES PRINCIPALES DISPOSITIONS

La loi de finances pour 2022 a été promulguée le 31 décembre 2021.

Le cru 2022 de la loi de finances pour les collectivités peut sembler léger. C'est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022.
Il s'agit donc d'un document de fin de cycle, contenant des ajustements sur les réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

On est donc loin des lois de finances lourdes de conséquences pour les collectivités (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réforme des impôts de production, stabilisation des concours financiers de l'État), et de l'incitation à la modération des dépenses de fonctionnement avec le dispositif de contractualisation.

La DGF 2022 est stable avec un montant de 26,798 milliards d'euros.

Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards d'euros dans la LFI 2022, dont :

✓ **Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €**

Dossier déposé en 2022 :

- Projet d'aménagement du centre de Latour-Bas-Elne - tranche 1 : Avenue d'Elne et rue du Centre : 180 000 € demandés pour 900 000 € HT de travaux.

✓ **Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions € (+337 millions € par rapport à 2021)**

Dossiers déposés en 2022 :

- Projet d'installation de modules innovants pour le pilotage et la gestion de l'éclairage public : 95 303 € demandés pour une opération de 190 606 € HT.
- Projet de renforcement énergétique de la toiture de la piscine : 48 000 € demandés pour une opération de 160 000 €HT.

∇ **LE FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)**
reste à 1 Md€.

En 2021, nous sommes redevenus éligibles (rang 711 sur 745 éligibles).
Il convient donc (par mesure de prudence) de ne rien inscrire au budget (pour mémoire : 931 217 € pour Sud Roussillon et ses communes en 2021.

Les nouveaux critères applicables en 2022 risquent de nous rendre à nouveau inéligibles.

A compter du 1er janvier 2022, une série de mesures entre en vigueur.

∇ SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION ET RÉFORME DES INDICATEURS FINANCIERS DES DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

La taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales.
Aujourd'hui, 80 % des foyers sont déjà totalement exonérés. Les 20 % de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30 % en 2021, qui sera portée à 65 % en 2022.
En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer une fraction de TVA en lieu et place du produit de taxe d'habitation.

La loi de finances pour 2022 a adapté en conséquence l'ensemble des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'État et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale). Elle intègre en outre de nouvelles ressources aux indicateurs financiers communaux, afin de renforcer leur capacité à refléter la richesse relative des collectivités.
La répartition des dotations ne sera pas déstabilisée et intègrera progressivement les nouveaux critères.

∇ POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DE LA RÉFORME DU FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (FCTVA)

La loi de finances pour 2021 a acté l'automatisation progressive du FCTVA à compter du 1er janvier 2021.
L'automatisation sera généralisée en 2023 à l'ensemble des entités éligibles (elle est déjà en place depuis 2021 au sein de Sud Roussillon).

Entrée en vigueur des instructions budgétaires et comptables applicables au 1er janvier 2022.
Au 1er janvier 2022, une vague importante d'application anticipée du référentiel M57 pour les collectivités volontaires.
Le référentiel M57 offre aux collectivités locales le cadre budgétaire le plus souple et les principes comptables les plus récents ; il est notamment le support d'expérimentation de la certification des comptes locaux et du compte financier unique.
Le référentiel M57 a vocation à remplacer, au 1er janvier 2024, les instructions aujourd'hui appliquées par les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs (M14, M52).

Les collectivités adoptant le référentiel M57 au 1er janvier 2022 font l'objet d'un accompagnement rapproché de la part des services de la DGFIP.

∇ MISE EN ŒUVRE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Sud Roussillon a délibéré pour expérimenter le M57 au 1er janvier 2022.
Le CFU a vocation à se substituer au compte administratif et au compte de gestion à partir de 2024. Sud Roussillon expérimente désormais le CFU depuis le 1er janvier.

∇ RÉSEAU DES CONSEILLERS AUX DÉCIDEURS LOCAUX

Conseiller aux Décideurs Locaux

Déploiement du réseau des conseillers aux décideurs locaux
Depuis 2020, les conseillers aux décideurs locaux (CDL), cadres experts de la DGFIP, offrent aux collectivités locales des prestations de conseil personnalisées et adaptées aux enjeux spécifiques et stratégiques de leur territoire.

Fonction nouvellement créée dans le cadre de la réorganisation des services déconcentrés (nouveau réseau de proximité de la DGFIP), le CDL travaille en collaboration avec les services de gestion comptable (SGC) d'Argelès-sur-Mer qui assurent la gestion budgétaire et comptable des collectivités.

Madame SALA, nouvelle CDL pour notre territoire intercommunal, a pris ses fonctions depuis le 1er janvier 2022.

I - 2 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2026

Ce plan pluriannuel d'investissement de la Communauté de Communes Sud Roussillon pour la période 2020-2026 est un document d'orientation.

Les crédits sont présentés à l'échelle du mandat mais la répartition annuelle est votée lors du budget primitif.

Cette répartition solidaire est validée par les élus des 6 communes et sert le projet de territoire.
Une enveloppe de 31 M€ est définie pour les compétences Eau, Assainissement et le Budget Général.
Pour la GEMAPI, outre les programmes à valider en partenariat avec le syndicat du Réart (et financés pour partie par la taxe GEMAPI), une enveloppe spécifique de 1 M€ est inscrite pour le dragage du port (fréquence biennale avec un coût approximatif selon le cubage de 300 000 €).

L'économie est également traitée à part (zone économique sur Montescot et sur Corneilla-Del-Vercol, zone de Las Hortes à Saint-Cyprien, projets de tiers lieux et autres espaces de coworking ou pépinière…).

Il est désormais acté que dans le cadre du contrat territorial (bourg centre, littoral 21…) il y aura une participation systématique de Sud Roussillon (pourcentage à définir au cas par cas).

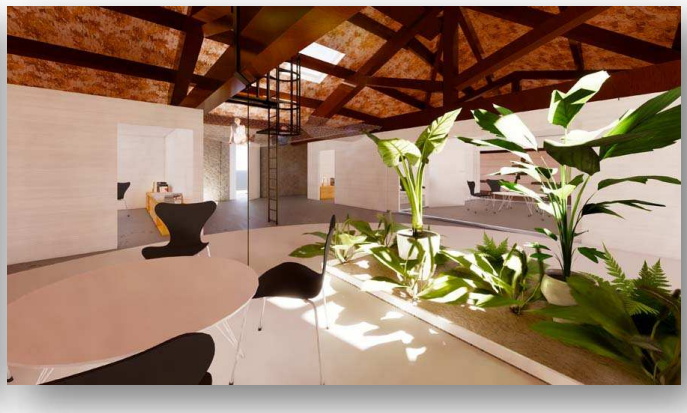

	TOTAL 2020-2026	MONTANT EAU ET ASSAINISSEMENT	MONTANT BUDGET GÉNÉRAL	GEMAPI
EQUIPEMENTS COMMUNS	6 000 000,00 €		6 000 000,00 €	
ALÉNYA	2 540 000,00 €	1 057 600,00 €	1 482 400,00 €	
CORNEILLA-DEL-VERCOL	1 340 000,00 €	611 300,00 €	728 700,00 €	
LATOUR-BAS-ELNE	2 545 831,00 €	914 200,00 €	1 631 631,00 €	
MONTESCOT	982 343,00 €	443 500,00 €	538 843,00 €	
SAINT-CYPRIEN	16 322 600,00 €	8 481 300,00 €	6 841 300,00 €	1 000 000,00 €
THÉZA	1 269 226,00 €	492 100,00 €	777 126,00 €	
TOTAL	31 000 000,00 €	12 000 000,00 €	18 000 000,00 €	1 000 000,00 €

II ENJEUX 2022-2023

II - 1 - LES PROCHAINS GRANDS DEFIS

∇ LE PROJET DE TERRITOIRE « HORIZON 2026 » ET LES DIFFÉRENTS PARTENARIATS POUR SA MISE EN ŒUVRE

Avec l'appui technique de l'AURCA (l'Agence d'Urbanisme Catalane), la Communauté de communes s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un projet de territoire dénommé « Horizon 2026 » qui affiche 3 ambitions déclinées en plusieurs orientations.

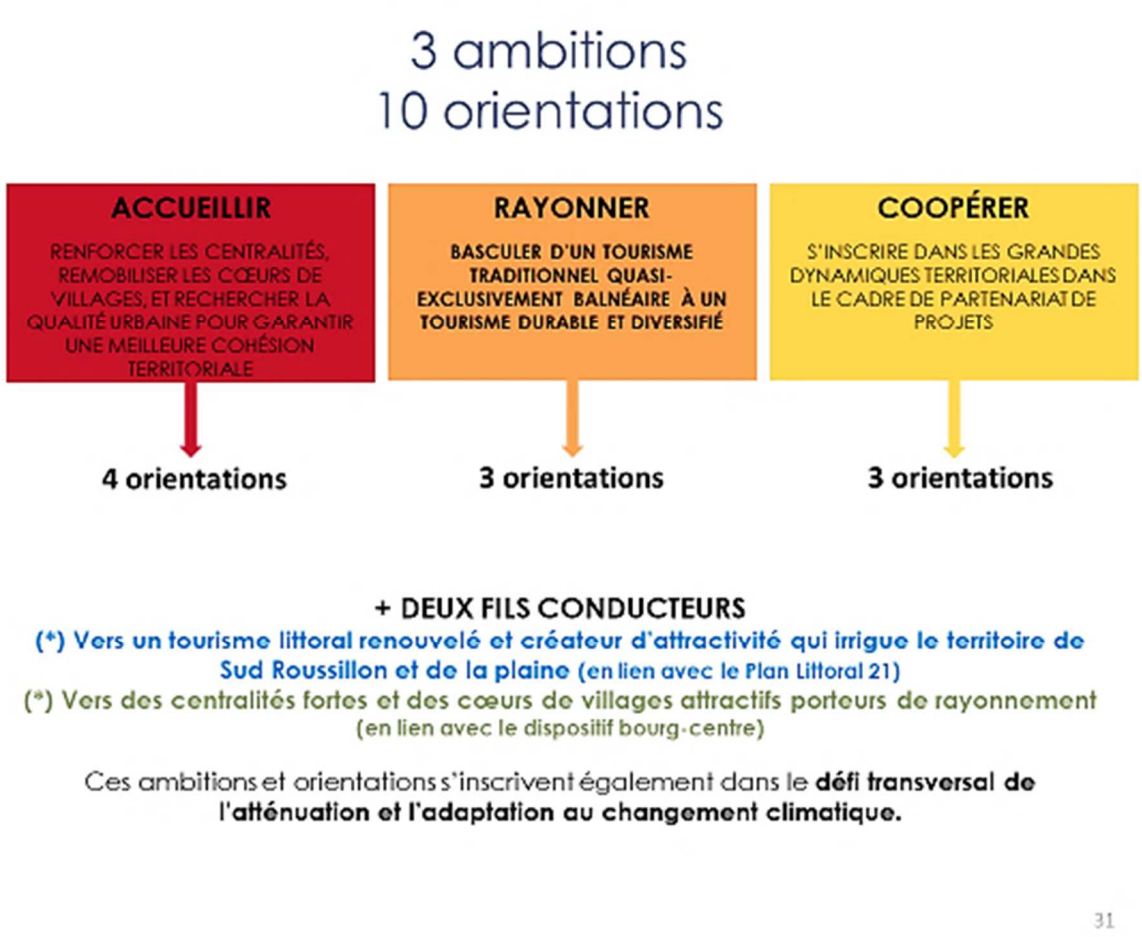

Le **Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée** conclu avec la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, le Département des Pyrénées Orientales et la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, est arrivé à échéance. La formalisation d'un nouveau contrat est prévue au second semestre 2022.
Ce contrat-cadre qui permet d'obtenir des subventions fixe des objectifs stratégiques pluriannuels communs pour une période de 3 ans, dont la mise en œuvre fait l'objet chaque année de programmes opérationnels (P.O).

En fin d'année 2021, la communauté de Communes a signé avec l'Etat un **Contrat de Relance et de Transition Ecologique** qui a vocation à mettre en relation les enjeux des territoires avec les dispositifs financiers du plan de relance. Le contrat ainsi signé reprend les enjeux identifiés dans le projet de territoire et sera effectif jusqu'en 2026.

LA STRATÉGIE DE RECONQUÊTE DES BOURGS-CENTRES

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le projet de territoire quant à l'ambition et au fil conducteur relatifs au renforcement et l'attractivité des centralités, la Communauté de communes a par ailleurs confié à l'AURCA l'élaboration d'une stratégie de reconquête des bourgs-centres.

Dans un premier temps un portrait du territoire dans son ensemble, puis commune par commune a été effectué. Dans un deuxième temps, des stratégies communales centres-bourgs ont été identifiées prenant en compte les spécificités communales intrinsèques et leurs problématiques, en adéquation avec le projet de territoire. Par la suite, les phases pré-opérationnelles puis opérationnelles sur la rénovation urbaine et la valorisation patrimoniale, la requalification de l'espace public et la gestion des modes de déplacements pourront alors être enclenchées sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale selon l'objet de l'opération.

LE SCHÉMA DIRECTEUR DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Pour conforter son projet de territoire et afin d'anticiper la révision du SCoT actuellement en cours, la Communauté de communes a missionné le bureau d'études COGEAM pour élaborer un schéma directeur de développement structuré autour des points suivants :

- La limitation de la vulnérabilité économique (du territoire, de ses entreprises et ménages);
- La définition de nouveaux postulats économiques et territoriaux ;
- La possibilité de se donner les moyens d'une diversité « exceptionnelle » (cadre de vie, circuits courts avec actions fortes sur le secteur agricole, la culture, les mobilités…) ;
- L'accroissement de la valeur de transaction territorial (par augmentation de la qualité générale des services et des prestations) ;

… le tout au service d'une économie touristique en mutation (subie jusqu'à aujourd'hui).

Ce schéma directeur prendra appui sur 16 sites différenciants et 8 thématiques supports connectés par un réseau de mobilités conforté à ce jour par :

- **L'élaboration d'un schéma directeur des mobilités** (évolution du Plan Global de Déplacement de 2012). Ce schéma, achevé courant 2022, sera fortement axé sur le volet touristique, les entrées de ville, la circulation et la mobilité douce ;

- **Deux déclinaisons du programme intercommunal** dans le cadre des appels à projet « Fonds mobilité active continuités cyclables 2020 ».

Tout d'abord, le pôle de Saint Cyprien et sa mise en relation avec Alénya et Latour-Bas-Elne qui a d'ailleurs été lauréat du premier appel à projets lancé par le Ministère des Transports, présenté dans « les projets d'intérêt communautaire » (II.5), puis, l'aménagement de deux discontinuités cyclables à Corneilla-del-Vercol, pour la relier à Théza, d'une part, et assurer la connexion avec la voie verte de l'Agouille de la Mar, d'autre part.

Au-delà, il prend appui sur trois éléments cadres :

- **La renaturation**, permettant notamment à Sud Roussillon d'intégrer de manière spécifique les exigences à venir du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) porté par le schéma régional (SRADDET) à horizon 2040 et imposé par la loi Climat et résilience du 22 août 2021.
- **L'économie** au sens valorisation du rapport habitants accueillis / emplois créés. Dans cette optique, la communauté vise un rapport de 1 pour 7 contre 1 pour 18 actuellement.
- **L'organisation** adéquate pour porter dans la durée ce modèle de fonctionnement. Il s'agit dès lors d'anticiper l'organisation des services et des missions, le cadre de mise en œuvre et le contenu des services et enfin les compétences nécessaires. Des coopérations d'expertises sont d'ores et déjà impulsés notamment avec le territoire du Sancy (63).

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a également été confiée au bureau d'études COGEAM permettant à la Communauté de Communes d'être accompagnée dans la phase opérationnelle de ce schéma que constitue la réalisation des projets identifiés.

∇ PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

En 2018, la Communauté de Communes a initié la démarche de réalisation d'un PCAET.
Pour rappel, le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la sobriété énergétique ;
- la qualité de l'air ;
- le développement des énergies renouvelables.

Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est mis en place pour une durée de 6 ans.
L'AURCA a été missionné pour aider à l'élaboration et à l'animation de ce plan et un Comité de Pilotage composé de représentants agents et élus de la Communauté et des communes, du Département, de la Chambre d'Agriculture, du SYDEEL, d'ENEDIS, de GRDF, de la DDTM, de l'UPVD, de la CCI, de Bois Energie 66 a été instauré.

L'année 2022 sera celle de la finalisation du projet avec notamment la soumission du PCAET à la consultation de l'autorité environnementale, de la Région et des services de l'Etat. L'AURCA continue à accompagner Sud Roussillon dans la prise en compte des observations qui seront formulées. Le dossier sera alors modifié puis fera l'objet d'une consultation du grand public.

II - 2 - LES TRANSFERTS DE COMPETENCE

∇ LA COMPÉTENCE « ÉCLAIRAGE PUBLIC »

La Communauté de Communes envisage un transfert de la compétence « éclairage public » dans son intégralité ; la communauté de Communes étant en effet aujourd'hui compétente uniquement pour l'entretien, hors poteaux et armoires électriques.
Une étude financière avec le cabinet Heymes est en cours.

II - 3 - LA COMPETENCE « ECONOMIQUE »

∇ L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉ ECONOMIQUE (ZAE)

Conformément à la loi climat et résilience du 21 août 2021, la communauté de communes va établir un inventaire des ZAE. Celui-ci devra comporter :

1. Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
2. L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;
3. Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

Avant d'être arrêté, cet inventaire sera soumis à la consultation des propriétaires.

∇ LA ZONE D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES LAS HORTES À SAINT-CYPRIEN

En prolongement immédiat de la Zone d'Activités Economiques Las Hortes 1 sur la commune de Saint-Cyprien, dont l'intégralité des parcelles sont désormais commercialisées et en cours d'achèvement de construction, deux extensions attenantes vont être réalisées au Nord-Ouest des communes de Latour-Bas-Elne et de Saint-Cyprien, compte tenu de la très forte demande économique, activités de services, artisanale voire industrielle.

POUR LA ZAE 2 LAS HORTES (LATOUR-BAS-ELNE),
la « dent creuse » entre Latour-Bas-Elne (dont le PLU a été modifié pour intégrer un règlement uniforme sur l'ensemble des zones du secteur Las Hortes, dont notamment l'absence totale de logement) et Saint-Cyprien, face au cimetière, sera aménagée de façon harmonieuse et durable, et totalement intégrée dans l'environnement immédiat. Elle sera dotée d'une voirie traversante apaisée connectée à la ZAE 1 et débouchera directement sur le giratoire de la forêt intercommunale. 10 805 mètres carrés de surface disponiblerépartis sur 2 macro-lots seront découpés à la demande pour un nombre maximum de 14 lots.

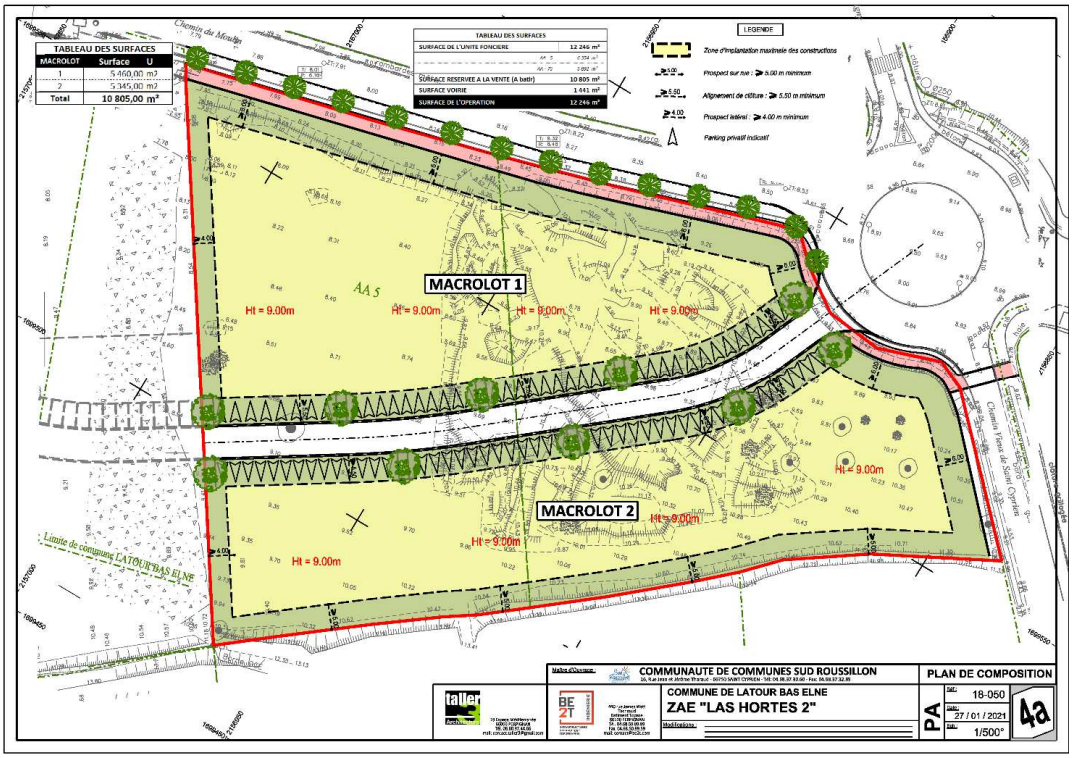

LA ZAE 1 LAS HORTES (SAINT-CYPRIEN)

profitera de ces aménagements en intégrant une zone tampon verte perméable et arborée, propice à la détente, au sport de plein air et au stationnement, et disposera désormais de points d'apport collectifs semi-enterrés de déchets avec vidéosurveillance.

POUR LA ZAE 3 LAS HORTES (SAINT-CYPRIEN),

la « dent creuse » entre les ateliers municipaux de Saint-Cyprien et la société Louez-Malin, face aux ambulances et à la chambre funéraire Jalabert, sera elle-aussi aménagée de façon harmonieuse et durable, et totalement intégrée dans l'environnement immédiat. Elle sera dotée d'un parking complémentaire et d'une voirie interne apaisée (type U) connectée à la rue du Ponent.
5 641 mètres carrés de surface à la vente répartis sur 2 macro-lots seront découpés à la demande pour un nombre maximum de 8 lots.

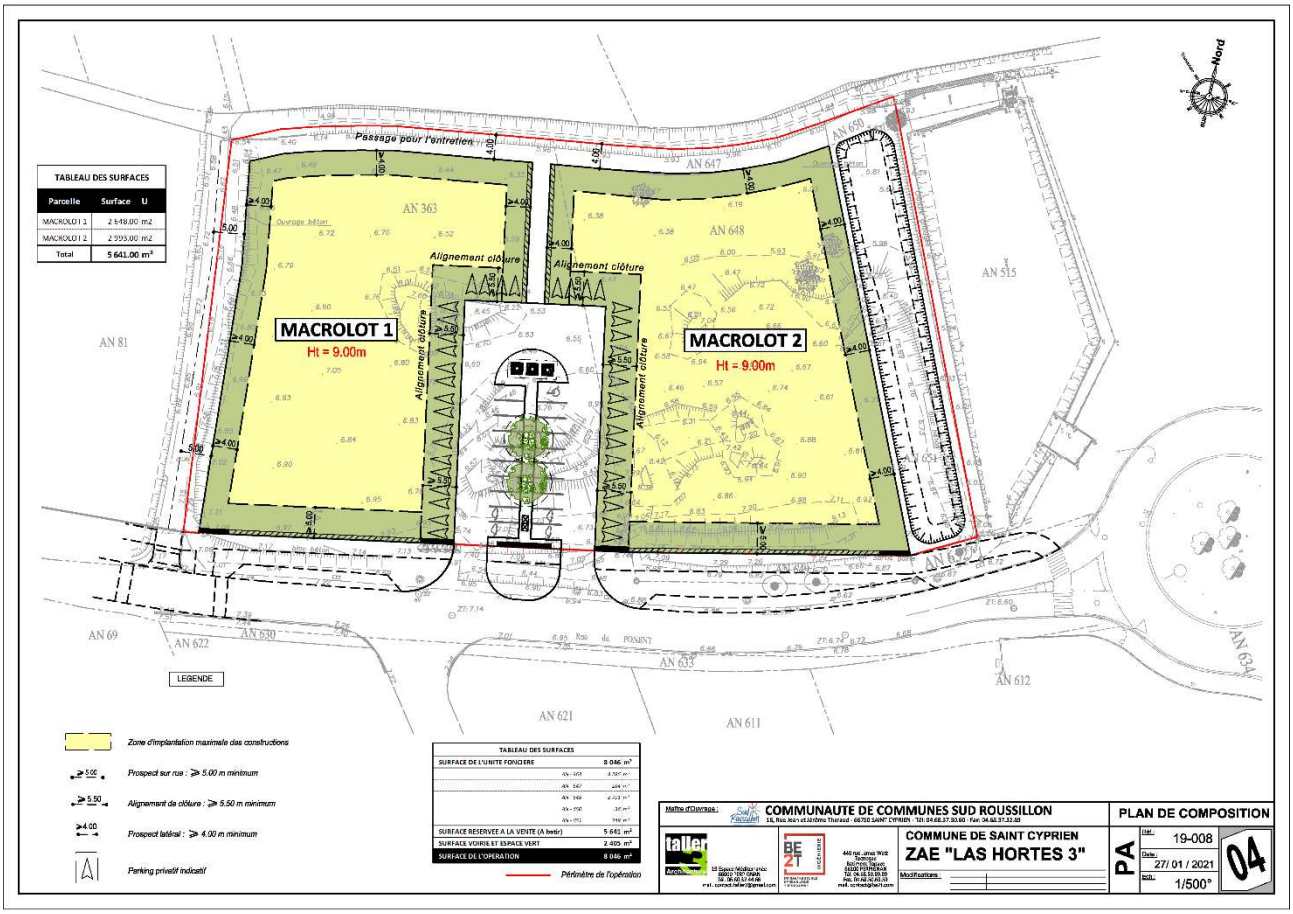

Tout le foncier est déjà propriété de la Communauté de Communes Sud Roussillon et les dossiers de consultation des entreprises vont être rapidement lancés en ces temps si difficiles pour les entreprises de VRD et de BTP.

∇ LA ZONE D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES DE MONTESCOT

En prolongement immédiat de l'enseigne Intermarché, pleinement concertée et intégrée au dossier (et qui va d'ailleurs très prochainement s'agrandir sur son assise foncière), sur la commune de Montescot, deux zones d'activités attenantes sont envisagées au Nord/Nord-Ouest et Ouest, compte tenu de la très forte demande économique, activités de services, artisanale voire industrielle, et du caractère stratégique de cet axe (notamment routier) Montescot/Bages/Ortaffa/Villeneuve-de-la-Raho.

La zone U au Plan Local d'Urbanisme située au Nord de cette enseigne représentera la première tranche des travaux d'aménagement de la zone d'activités. Elle sera aménagée de façon harmonieuse et durable, totalement intégrée dans l'environnement immédiat, et disposera de mesures environnementales compensatoires. Elle sera dotée d'une voirie interne apaisée multimodale connectée directement au giratoire de la Route Départementale 612 via la voirie interne d'Intermarché réaménagée.
Quelques 10 000 mètres carrés de surface à la vente répartis sur 2 macro-lots seront découpés à la demande pour un nombre maximum de 20 lots environ.

Les zones 1AU et 3AU au Plan Local d'Urbanisme située au Nord-Ouest et à l'Ouest de cette enseigne consitueraient la seconde tranche des travaux d'aménagement de la zone d'activités (après modification voire révision du Plan Local d'Urbanisme). Elle sera aménagée dans les mêmes conditions qualitatives. Elle sera dotée d'une voirie interne apaisée connectée à la voirie de la première zone, voire au chemin du Pa del Sucre pour fluidifier la circulation multimodale. Quelques 18 000 mètres carrés de surface à la vente répartis sur 2 macro-lots seront découpés à la demande pour un nombre maximum de 30 lots environ.

Une partie du foncier est déjà propriété de la Communauté de Communes Sud Roussillon et de la commune de Montescot. Les dernières acquisitions foncières peuvent éventuellement aboutir à l'amiable. En tout état de cause, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sera prochainement engagée.

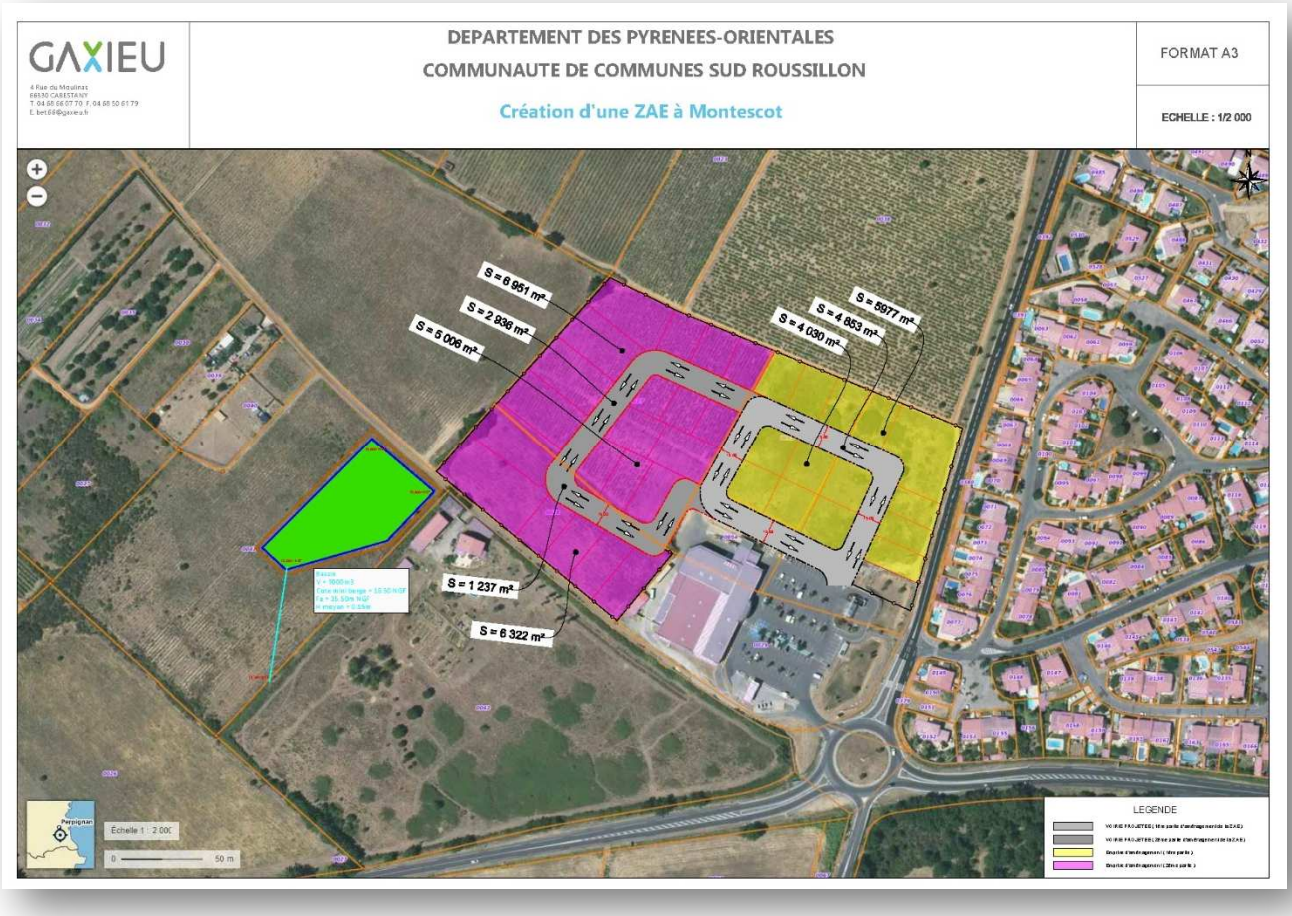

∇ ZONE D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

La réalisation d'une zone d'activité économique est actuellement à l'étude.

∇ LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES SUD ROUSSILLON

Le comité de pilotage composé de professionnels de différents secteurs (Banque, Avocat, Expert-comptable, notaire, Web-marketeur…), d'un élu communal de Théza et d'agents de la Communauté, se réunit tous les mois pour le suivi des start-ups hébergées à la pépinière, la sélection de nouveaux projets et toute action, réflexion en lien avec le développement économique.

La pépinière héberge actuellement 2 start-ups :

- la société **VITALE SOURCE** France qui commercialise des systèmes pour le lavage et la désinfection du linge, du sol et des surfaces avec une eau chargée avec de l'Ozone, ainsi que des équipements de filtration d'eau pour la boisson par Osmose inversée qui ont comme particularité de générer de l'hydrogène moléculaire (dihydrogène) https://www.vitalesourcefrance.com/.
- La société **GESTION SPORTS** qui a développé un logiciel de gestion destiné aux dirigeants de clubs sportifs.

Elle accompagne également dans le cadre de ses missions, plusieurs start'up :

- **LUCADVISOR**, l'amplificateur de conseils des experts comptables : une plateforme innovante visant à répondre aux attentes des clients en facilitant le lien commercial entre l'expert, le client et les partenaires (titre restaurants, fonds de commerces…) https://www.lucadvisor.com/.
- « **LES PLANTATIONS D'ACAPELLA** », une entreprise agricole qui se lance dans la production et la transformation de thé et de café bio dans le Roussillon.
- La société **3D CONCRETE** spécialisée dans l'impression 3D béton pour du mobilier urbain dans un premier temps.

La Communauté de communes a conclu un partenariat avec l'association **INITIATIVE PAYS CATALAN (IPC)** qui est membre du réseau national Initiative France et qui a pour objet de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emploi par l'octroi d'une aide financière et technique aux personnes physiques porteuses d'un projet de création ou de reprise d'entreprise dans les Pyrénées-Orientales.

Elle a également conclu un partenariat avec la **FONDATION UPVD** qui fait le lien entre l'université et le monde socio-économique. Celle-ci s'implique au quotidien dans la formation et l'insertion professionnelle des jeunes et s'engage à faire émerger des projets innovants via notamment l'incubateur de l'Université.

De plus, la Pépinière d'entreprises a noué des liens privilégiés avec le **RÉSEAU ENTREPRENDRE OCCITANIE**, auquel elle a adhéré et le **RÉSEAU TRACE 66** (Travail de Réflexion et Accompagnement du chef d'Entreprise).

Afin d'assurer au mieux sa mission d'accompagnement, les services de la Pépinière sont en constante relation avec les services de la Région, notamment l'agence de développement économique AD'OCC, et tous les autres organismes qui proposent des aides aux porteurs de projets (BGE- AIRDIE- UPE-CREALIA-CCI...).

○ HÔTEL D'ENTREPRISES SUD ROUSSILLON

L'hôtel d'entreprises est en cours construction sur la ZAE Las Hortes I en partenariat avec le cabinet d'expertise-comptable Thibaut Longuemard permettant ainsi de compléter les actions de la pépinière. Plusieurs bureaux pourront être loués pour des durées plus ou moins longues, un espace de coworking et une salle de réunion seront également proposés. Les premiers locataires devraient pouvoir en profiter à l'été 2022.

○ TIERS-LIEU AU SEIN DES CAVES ECOIFFIER

Un tiers-lieu sera prochainement aménagé au sein des caves Ecoiffier à Alénya. Cet espace partagé aura vocation à être accessible à tous (PMR, intergénérationnel…). Il proposera des bureaux à la location, ainsi qu'un auditorium permettant la tenue de séminaires, conférences. Il offrira divers services à la population, notamment ceux du conseiller numérique.

○ LE CONSEILLER NUMÉRIQUE

La Communauté de communes a été lauréate de l'appel à projets lancé par l'Etat pour le déploiement de conseillers numériques. M. Anthony Ramon a été ainsi recruté en 2021 et après une formation de plusieurs mois, propose ses services dans le cadre de permanence dans les communes.

Le conseiller numérique a pour mission d'accompagner les personnes dans leur appropriation des usages numériques quotidiens. Il doit aussi veiller à favoriser un usage citoyen et critique du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux) et accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

II - 4 - LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE (LOI N° 2019-828 DU 6 AOÛT 2019 DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Depuis le 1er janvier 2021, la Communauté de communes a pris les dispositions nécessaires pour se mettre en conformité avec la loi de transformation de la fonction publique qui a imposé la fin des régimes dérogatoires au temps de travail. La durée annuelle de temps de travail d'un agent fixée à 1 607 heures est bien respectée.

II - 5 - PROJETS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

∇ LIAISON STRUCTURANTE DURABLE ALENYA/SAINT-CYPRIEN/LATOUR-BAS-ELNE

Ce projet revêt un intérêt majeur au regard de l'aménagement, de la structuration durable et du désenclavement du territoire.

En effet, une voie douce multimodes en site propre démarrera depuis la sortie Sud de la commune d'Alenya, longera la Route Départementale 22, empruntera la voie douce des lotissements Les Massardes au Nord-Ouest de la commune de Saint-Cyprien, et utilisera la berge Nord de la déviation du Canal d'Elne afin de déboucher à hauteur du pont du Chemin de Charlemagne. Cette voirie intercommunale sera à son tour aménagée afin d'accueillir une voie douce longeant les zones d'activités Las Hortes 3, 1 et 2, et le lotissement du Domaine de Serralongue au Nord-Ouest de la commune de Latour-Bas-Elne.

Concomitamment à cet aménagement, une voirie double sens de gabarit adaptée dotée de mesures environnementales compensatoires sera réalisée depuis les lotissements Les Massardes au Nord-Ouest de la commune de Saint-Cyprien jusqu'au rond-point de la forêt intercommunale sur la commune de Latour-Bas-Elne, via la berge Sud de la déviation du Canal d'Elne, le Chemin de Charlemagne intégralement réhabilité et les Zones d'Activités Las Hortes 3, 1 et 2.

Tout le foncier devrait être maîtrisé à l'amiable et le dossier de consultation des entreprises pourrait être rapidement prêt en ces temps si difficiles pour les entreprises de VRD et de BTP.

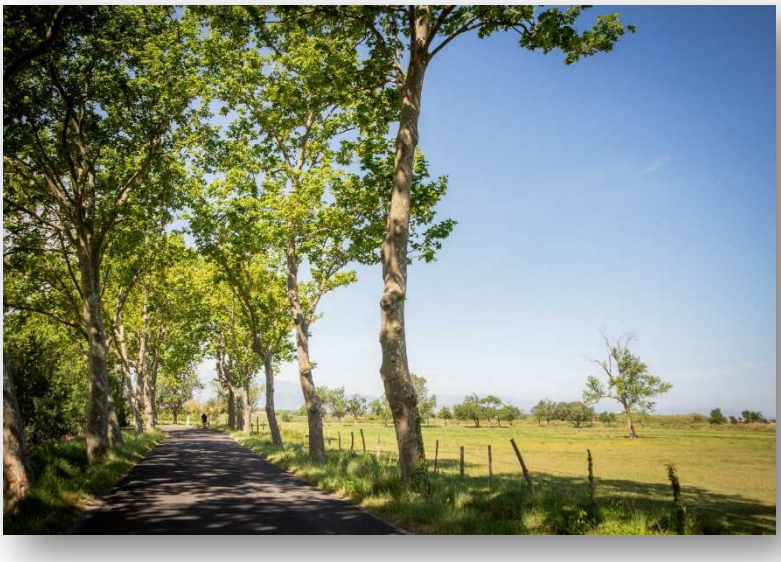

∇ VOIE VERTE AGOUILLE DE LA MAR

Voie verte sous maîtrise d'ouvrage départementale qui reliera à terme Saint-Cyprien (Cypriano) au Lac de la Raho sur 13,5 km en passant par Alénya / Corneilla-del-Vercol / Montescot et Bages.

Ce projet s'inscrit dans le Schéma des Voies Vertes Départementales, il met en valeur les berges de l'Agouille de la Mar et promet les déplacements doux touristiques, du quotidien et les modes actifs.

∇ VOIE VERTE PERMETTANT DE TRAITER DEUX DISCONTINUITÉS CYCLABLES SUR CORNEILLA-DEL-VERCOL (AAP 3)

Cette future voie verte connectera sur 1,1 km la voie verte venant de Théza à Corneilla-del-Vercol, vers la Chapelle du Paradis, pour se raccorder avec la Voie verte de l'Agouille de la Mar en cours de construction, mais aussi de relier directement Théza et les lotissements nord de Corneilla au Mail de l'Aspre, le cœur commercial du village.

∇ AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE LE LONG DU CANAL D'ELNE SUR LA COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN (AAP)

Ce projet de piste cyclable projette de connecter le village de Saint-Cyprien, au niveau de la rue Blaise Cendrars (place de la République et l'école de musique) au port de Saint-Cyprien en passant par le collège, la gendarmerie, les établissements scolaires Saint-Pierre de la Mer, le parc de la Prade, la rue Schweitzer, pour arriver à l'ancienne capitainerie.

∇ SENTIER LITTORAL SECTEUR LAGUNE DE SAINT-CYPRIEN

∇ AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE LATOUR-BAS-ELNE AUX CAPELLANS (À L'ÉTUDE)

III PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2021

III - 1 - LA FISCALITÉ

III-1.1 SIMULATION DE LA TEOM 2022

Produit TEOM 2021 = 5 595 718 €

Rappel :
Evolution du produit TEOM depuis la prise de compétence par Sud Roussillon :

2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*
4 295 413	4 412 419	4 504 417	4 629 643	4 686 591	4 812 787	4 980 008	5 101 866	5 595 718

Historique des taux de TEOM :

Secteurs	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*
Sédentaire	11.70	11.70	11.70	11.70	11.70	13.00	13.00
Saisonnier	13.90	13.90	13.90	13.90	13.90	14.50	14.50

Hypothèses de travail retenues = Bases TEOM 2022 prévisionnelles fournies par les services fiscaux

	Bases 2019	Bases 2020	Bases 2021	Bases 2022
Latour-Bas-Elne	3 332 254	3 489 234	3 525 757	3 652 165
Saint-Cyprien (secteur saisonnier)	14 196 062	14 479 153	14 621 115	15 489 635
Saint-Cyprien (secteur sédentaire)	13 526 592	13 752 968	13 849 803	14 118 178
Alénya	3 637 286	3 777 937	3 802 204	3 933 669
Corneilla-del-Vercol	1 906 865	2 005 128	2 152 541	2 323 493
Montescot	1 375 883	1 393 399	1 402 971	1 451 675
Théza	1 919 877	1 985 301	2 002 538	2 085 801
TOTAL	**39 894 819**	**40 883 120**	**41 356 929**	**43 054 616**

∇ REPARTITION DU PRODUIT 2022

🕮 Base secteur sédentaire ☞ 27 564 981 X 13 % = 3 583 448 €
🕮 Base secteur saisonnier ☞ 15 489 635 X 14.50 % = 2 245 997 €

SOIT UNE TEOM 2022 = 5 829 445 € soit + 233 727 € à taux constants

III-1.2 LA GEMAPI

La taxe GEMAPI a été instaurée en 2017.

- GEMAPI 2017 = 21 935 Hab (pop INSEE) X 20 € = **438 700 €**
- GEMAPI 2021 = 704 260 € (dont 356 000 € versés au Syndicat du Réart).
- La population de référence n'est pas l'INSEE mais la DGF soit 35 874 habitants en 2021.
- GEMAPI 2022 proposée = 35 874 X 20 = **717 480 €** (soit + 13 220 € / 2021)

Les travaux en cours et à venir justifient cette augmentation. On y trouve :

- Les digues du Réart : 2 tranches pour un total de 8 M€ (fin 2021-2023)

  Subvention Etat = 2 M€
  Subvention Région = 1,6 M€
  Subvention FEDER (à confirmer) = 1,6 M€

  Soit un total de 2,8 M€ restant à financer ou 4,4 M€ en l'absence de FEDER

  Sud Roussillon participe à hauteur de 25% soit entre 700 000 € et 1,1 M€.

- Avec le transfert de l'étang de Canet – St Nazaire, cela donne un surcoût de 32 328 € à partir de 2022 (22 630 € en 2021).

- Le nettoyage de l'agouille de la mar (atterrisements et autres) : 1 M€

Il est important de pouvoir d'ores et déjà provisionner ces opérations.

IV LA DETTE 2022

IV - 1 - BUDGET PRINCIPAL

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette au 1er Janv	12 015 411	12 530 119	13 332 395	12 265 542	11 784 511	10 797 462	9 787 152
Annuités	**1 456 386**	**1 392 042**	**1 557 239**	**1 354 863**	**1 378 840**	**1 333 075**	**1 353 732**
Frais financiers	502 161	453 132	465 119	400 646	404 139	346 137	327 629
Remboursemt Capital	954 225	938 910	1 092 120	954 217	974 701	986 938	1 026 103

IV - 2 - BUDGET EAU

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette au 1er Janv	4 746 274	5 295 664	6 360 375	5 920 360	6 479 741	6 974 320	6 424 266
Annuités	**634 875**	**622 426**	**638 230**	**620 796**	**675 992**	**743 425**	**713 794**
Frais financiers	193 717	187 276	198 821	180 919	182 922	178 628	155 953
Remboursemt Capital	441 158	435 149	439 409	439 877	493 070	564 797	557 841

IV - 3 - BUDGET ASSAINISSEMENT

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette au 1er Janv	8 090 985	7 593 437	7 431 798	8 363 244	7 720 286	7 578 146	6 909 082
Annuités	**1 248 727**	**989 620**	**810 262**	**878 862**	**860 607**	**857 462**	**788 669**
Frais financiers	272 799	244 689	244 017	239 008	228 011	200 546	189 512
Remboursemt Capital	975 928	744 932	566 245	639 854	632 595	656 916	599 156

V LE BILAN 2021

V - 1 - LES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DÉFINITIFS 2021

	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
EAU	717 926	757 494	659 568	1 165 656
ASSAINISSEMENT	365 741	286 368	502 434	144 895
BUDGET GENERAL	845 818	1 023 780	507 221	1 305 390
BUDGET GEMAPI	169 466	325 376	215 002	333 251

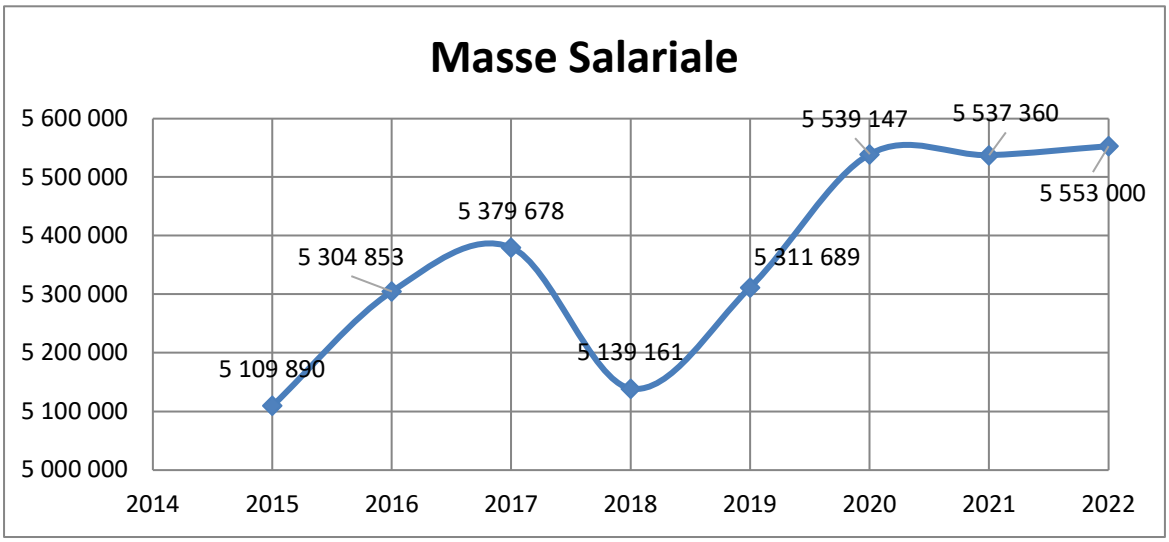

V - 2 - L'INVESTISSEMENT 2021

Un document récapitulatif par commune, fourni chaque année, permet un suivi au fil de l'eau.

L'avancement des travaux et une consommation des crédits équitable sont ainsi mieux appréhendés.

L'enveloppe totale est de 31 M€.

	TOTAL 2020-2026	Réalisé 2020	Réalisé 2021	% total	% théorique
Equipements communs	**6 000 000,00**	836 255,82	779 300,38	26,92 %	20 %
Sentiers	***AAP + voie verte***		*401 757,91*		
Alénya	**2 540 000,00**	314 892,33	201 142,05	20,32 %	20 %
Corneilla-del-vercol	**1 340 000,00**	162 002,36	61 406,32	16,67 %	20 %
Latour-Bas-Elne	**2 545 831,00**	514 939,65	366 475,39	34,62 %	20 %
Montescot	**982 343,00**	349 172,01	141 212,09	49,92 %	20 %
Saint-Cyprien	**16 322 600,00**	1 977 896,37	809 486,88	17,08 %	20 %
Théza	**1 269 226,00**	104 210,89	42 332,28	11,55 %	20 %
TOTAL (sans sentiers)	**31 000 000,00**	**4 259 369,43**	**2 401 355,39**	**21,49 %**	**20 %**

V - 3 - SUIVI DES INVESTISSEMENTS PAR OPÉRATION (FIN 2021)

∇ BUDGET GÉNÉRAL

Op°	Libellé de l'opération	Liquidé 2021	Restes à réaliser
22	Sentiers multi usage	**0,00**	**0,00**
24	Matériel informatique et bureau	**57 354,92**	**72 344,05**
26	Matériel OM	**328 938,14**	**218 593,67**
41	Rénovations batiments	**159 482,78**	**382 633,61**
42	Voiries	**773 634,56**	**344 100,48**
48	Aire de grand passage	**5 985,60**	**145 322,86**
51	Matériel divers	**120 419,89**	**37 614,37**
52	Logement social	**0,00**	**39 410,00**
61	Odyssea 1	**7 626,38**	**0,00**
62	Salle multi média St Cyprien	**0,00**	**0,00**
64	Nouveau TGV	**0,00**	**0,00**
72	Véhicules	**143 234,84**	**319 141,32**
73	Fds de concours voirie ST CYP	**0,00**	**0,00**
77	Ave du Roussillon St Cyprien	**0,00**	**132 809,05**
78	Développement durable -éco énergie	**206 436,88**	**303 067,34**
79	Fds de concours voirie Alenya	**0,00**	**0,00**
81	Réserv. fonc. future zone d'act. CDV	**0,00**	**25 000,00**
82	Voie du moulin Latour-bas-Elne	**0,00**	**0,00**
83	Colonnes enterrées	**0,00**	**49 299,85**
84	Sentiers RD40	**7 613,53**	**5 923,57**
85	Sentiers voie verte	**137 376,53**	**388 493,77**
86	VRD équipements publics	**74 841,41**	**2 850,02**
87	Photovoltaïques piscine	**0,00**	**258 096,00**
88	Voirie ave Charlemegne LBE	**108,29**	**0,00**
89	Voirie rue paul Claudel CDV	**0,00**	**0,00**
90	Fds de concours voirie Montescot	**0,00**	**20 000,00**
91	Rénovation déchetterie	**4 140,00**	**395 860,00**
92	Liaison Structurante et voies douces	**32 380,00**	**3 467 620,00**
93	Fds de concours voirie Théza	**0,00**	**15 000,00**
	TOTAL	**2 059 573,75**	**6 623 179,96**

∇ BUDGET EAU

Op°	Libellé de l'opération	Mandats émis 2021	Restes à réaliser
30	Réseaux Saint Cyprien	**100 962,18**	**1 003 715,50**
32	Réseaux Alénya	**8 085,22**	**616 719,24**
33	Réseaux Latour Bas Elne	**47 490,28**	**105 259,96**
39	Forages	**3 000,00**	**205 719,53**
41	Réseaux Corneilla	**2 553,60**	**109 086,53**
42	Réseaux Montescot	**104 290,41**	**90 647,37**
44	Réseaux Théza	**6 754,00**	**32 373,83**
45	Equipements intercommunaux	**63 635,39**	**152 938,33**
46	Interconnexion Corneilla Théza	**44 204,69**	**144 049,74**
	TOTAL	**380 975,77**	**2 460 510,03**

∇ BUDGET ASSAINISSEMENT

Op°	Libellé de l'opération	Mandats émis 2021	Restes à réaliser
26	Réseaux Saint Cyprien	**142 385,35**	**357 128,72**
28	Réseaux Alénya	**4 472,00**	**344 515,11**
29	Réseaux Latour Bas Elne	**70 927,48**	**24 010,34**
35	Remise en état station de relevage	**33 932,62**	**61 176,92**
42	Réseaux Corneilla	**0,00**	**28 100,00**
43	Réseaux Montescot	**4 126,64**	**8 247,51**
44	Réseaux Théza	**4 766,50**	**15 316,40**
45	Equipements intercommunaux	**56 007,83**	**30 845,84**
46	Réseaux montescot	**45 945,36**	**210 313,93**
	TOTAL	**362 563,78**	**1 079 654,77**

∇ BUDGET GEMAPI

Chapitre	n° et libellé compte	Liquidé 2021	Restes à réaliser
204	2041511 subventions	**0,00**	**0,00**
23	2315 installations, matériel	**245 129,38**	**201 381,58**
	TOTAL	**245 129,38**	**201 381,58**

VI PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

VI - 1 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : BUDGET GÉNÉRAL

∇ OPÉRATION N°024 : MATÉRIEL INFORMATIQUE

BP 2021 : 129 698,97 €
Réalisé en 2021 : 57 354,92 €

∇ OPÉRATION N°026 : MATÉRIEL OM

BP 2021 : 547 531,81 €
Réalisé en 2021 : 328 938,14 €

∇ OPÉRATION N°041 : RÉNOVATION DE BÂTIMENTS

BP 2021 : 542 116,39 €
Réalisé en 2021 : 159 482,78 €

∇ OPÉRATION N°042 : VOIRIE

BP 2021 : 1 117 735,04 €
Réalisé en 2021 : 773 634,56 €

∇ OPÉRATION N°048 : AIRE DE GRAND PASSAGE

BP 2021 : 151 308,46 €
Réalisé en 2021 : 5 985,60 €

∇ OPÉRATION N°051 : MATÉRIEL DIVERS

BP 2021 : 158 034,26 €
Réalisé en 2021 : 120 419,89 €

∇ OPÉRATION N°061 : ODYSSEA 1

BP 2021 : 7 626,38 €
Réalisé en 2021 : 7 626,38 €

∇ OPÉRATION N°072 : VEHICULES

BP 2021 : 462 376,16 €
Réalisé en 2021 : 143 234,84 €

∇ OPÉRATION N°077 AVENUE DU ROUSSILLON

BP 2021 : 132 809,05 €
Réalisé en 2021 : 0 €

∇ OPÉRATION N°078 : DÉVELOPPEMENT DURABLE ÉCONOMIES D'ENERGIE

BP 2021 : 509 504,22 €
Réalisé en 2021 : 224 931,70 €

∇ OPÉRATION N°081 : RESERVE FUTURE ZONE CORNEILLA

BP 2021 : 25 000,00 €
Réalisé en 2021 : 0 €

∇ OPÉRATION N°083 : COLONNES ENTERREES

BP 2021 : 49 299,85 €
Réalisé en 2021 : 0 €

∇ OPÉRATION N°084 : SENTIERS RD 40

BP 2021 : 13 537,10 €
Réalisé en 2021 : 7 613,53 €

∇ OPÉRATION N°085 : SENTIERS VOIE VERTE

BP 2021 : 525 870,30 €
Réalisé en 2021 : 137 376,53 €

∇ OPÉRATION N°086 : VRD EQUIPEMENTS PUBLICS

BP 2021 : 77 691,43 €
Réalisé en 2021 : 74 841,41 €

∇ OPÉRATION N°087 : PHOTOVOLTAIQUE PISCINE

BP 2021 : 258 096,00 €
Réalisé en 2021 : 0 €

∇ OPÉRATION N°088 : VOIRIE AVENUE DE CHARLEMAGNE LATOUR-BAS-ELNE

BP 2021 : 1 523,28 €
Réalisé en 2021 : 108,29 €

∇ OPÉRATION N°091 : RENOVATION DECHETERIE

BP 2021 : 400 000,00 €
Réalisé en 2021 : 4 140,00 €

∇ OPÉRATION N°092 : LIAISON STRUCTURANTE / VOIES DOUCES

BP 2021 : 3 500 000,00 €
Réalisé en 2021 : 32 380,00 €

∇ OPÉRATION N°093 : FONDS DE CONCOURS VOIRIE THEZA

BP 2021 : 15 000,00 €
Réalisé en 2021 : 0 €

VI - 2 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : BUDGET EAU

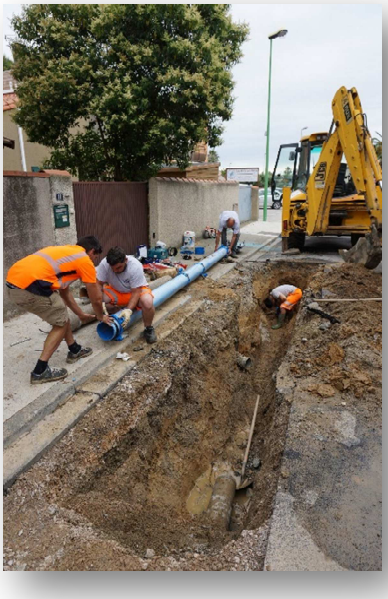

∇ OPÉRATION N°030 : RÉSEAUX-SAINT CYPRIEN

BP 2021 : 1 104 677,68 €
Réalisé en 2021 : 100 962,18 €

∇ OPÉRATION N° 032 : RÉSEAUX ALÉNYA

BP 2021 : 624 804,46 €
Réalisé en 2021 : 8 085,22 €

∇ OPÉRATION N°033 RÉSEAUX LATOUR-BAS-ELNE

BP 2021 : 152 750,24 €
Réalisé en 2021 : 47 490,28 €

∇ OPÉRATION N° 039 : FORAGES

BP 2021 : 208 719,53 €
Réalisé en 2021 : 3 000,00 €

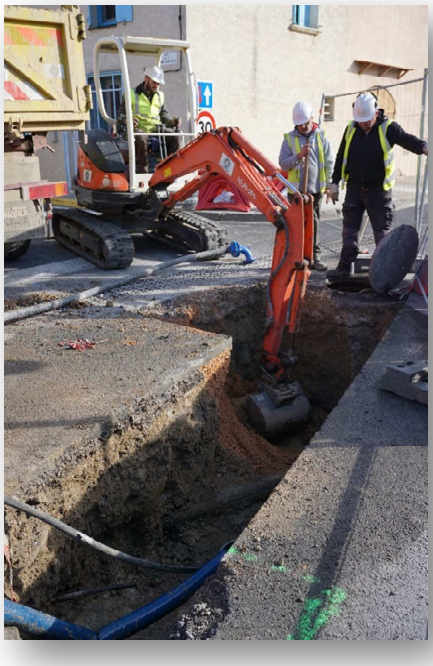

∇ OPÉRATION N°041 : RESEAUX CORNEILLA

BP 2021 : 111 640,13 €
Réalisé en 2021 : 2 553,60 €

∇ OPÉRATION N° 042 : RÉSEAUX MONTESCOT

BP 2021 : 194 937,78 €
Réalisé en 2021 : 104 290,41 €

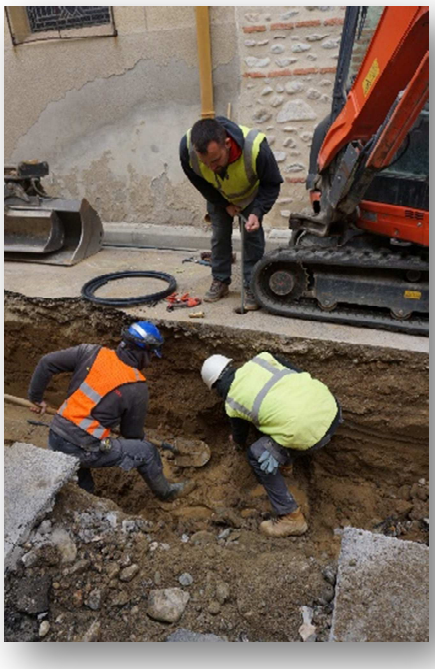

∇ OPÉRATION N° 044 : RÉSEAUX THÉZA

BP 2021 : 39 127,83 €
Réalisé en 2021 : 6 754,00 €

∇ OPÉRATION N° 045 : EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

BP 2021 : 216 573,72 €
Réalisé en 2021 : 63 635,39 €

∇ OPÉRATION N° 046 : INTERCONNEXION CORNEILLA-DEL-VERCOL THEZA

BP 2021 : 188 254,43 €
Réalisé en 2021 : 380 975,77 €

VI - 3 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : ASSAINISSEMENT

∇ OPÉRATION N°026 : RÉSEAUX SAINT-CYPRIEN

BP 2021 : 499 514,07 €
Réalisé en 2021 : 142 385,35 €

∇ OPÉRATION N°028 : RÉSEAUX ALÉNYA

BP 2021 : 348 987,11 €
Réalisé en 2021 : 4 472,00 €

∇ OPÉRATION N°029 : RÉSEAUX LATOUR-BAS-ELNE

BP 2021 : 94 937,82 €
Réalisé en 2021 : 70 927,48 €

∇ OPÉRATION N°035 : REMISE EN ÉTAT STATIONS DE RELEVAGE

BP 2021 : 95 109,54 €
Réalisé en 2021 : 33 932,62 €

∇ OPÉRATION N°042 : RESEAUX CORNEILLA-DEL-VERCOL

BP 2021 : 28 100,00 €
Réalisé en 2021 : 0 €

∇ OPÉRATION N°043 : RESEAUX MONTESCOT

BP 2021 : 12 374,15 €
Réalisé en 2021 : 4 126,64 €

∇ OPÉRATION N°044 : RESEAUX THEZA

BP 2021 : 20 082,00 €
Réalisé en 2021 : 4 766,50 €

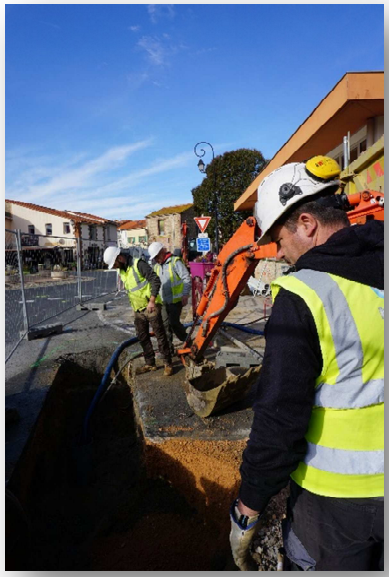

∇ OPÉRATION N°045 : EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

BP 2021 : 86 853,67 €
Réalisé en 2021 : 56 007,83 €

∇ OPÉRATION N°046 : RESEAUX MONTESCOT

BP 2021 : 256 259,29 €
Réalisé en 2021 : 45 945,36 €

VI - 4 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : GEMAPI

∇ OPÉRATION N°023 : INSTALLATION MATERIEL

BP 2021 : 446 510,96 €
Réalisé en 2021 : 245 129,38 €

VII LES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE SUD ROUSSILLON

VII - 1 - LE BUDGET GÉNÉRAL

	Budget Primitif 2021 + DM	Compte Administratif 2021
Charges à caractère général	2 254 700	2 237 436.06
Charges de personnel	5 553 000	5 537 360.19
Autres charges de gestion courante (SYDETOM 66)	1 450 000	1 835 766.62
Attribution de compensation	1 096 278	1 096 278
Intérêts des emprunts	400 000	346 136.90
Dotations aux amortissements	2 400 000	2 334 624.82
FNGIR	4 822 078	4 822 078
TOTAL DEPENSES		**18 209 680.59 €**

***Le total de la section de fonctionnement est de 18 483 444.46 €**

VII - 2 - LE BUDGET DE L'EAU

	Budget Primitif 2021+ DM	Compte Administratif 2021
Charges de gestion courante	2 169 700	1 965 794.37
Remboursement rémunérations au budget général	534 000	534 000
Créances Irrécouvrables	50 000	38 273.03
Intérêts des Emprunts	210 000	178 628.12
Charges Exceptionnelles	21 000	10 658.70
Dotations aux amortissements et provisions	650 000	637 405.91
TOTAL DEPENSES		**3 364 670.13 €**

***Le total de la section de fonctionnement est de 3 448 060.45 €**

VII - 3 - LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

	Budget Primitif 2021 + DM	Compte Administratif 2021
Charges de gestion courante	275 500	244 854.74
Remboursement rémunérations au budget général	300 000	300 000
Redevance concession	1 700 000	1 698 947.09
Intérêts des emprunts	240 000	200 546.28
Dotations aux amortissements	600 000	592 585.33

TOTAL DEPENSES **3 036 933.44 €**

***Le total de la section de fonctionnement est de 3 137 192.58 €**

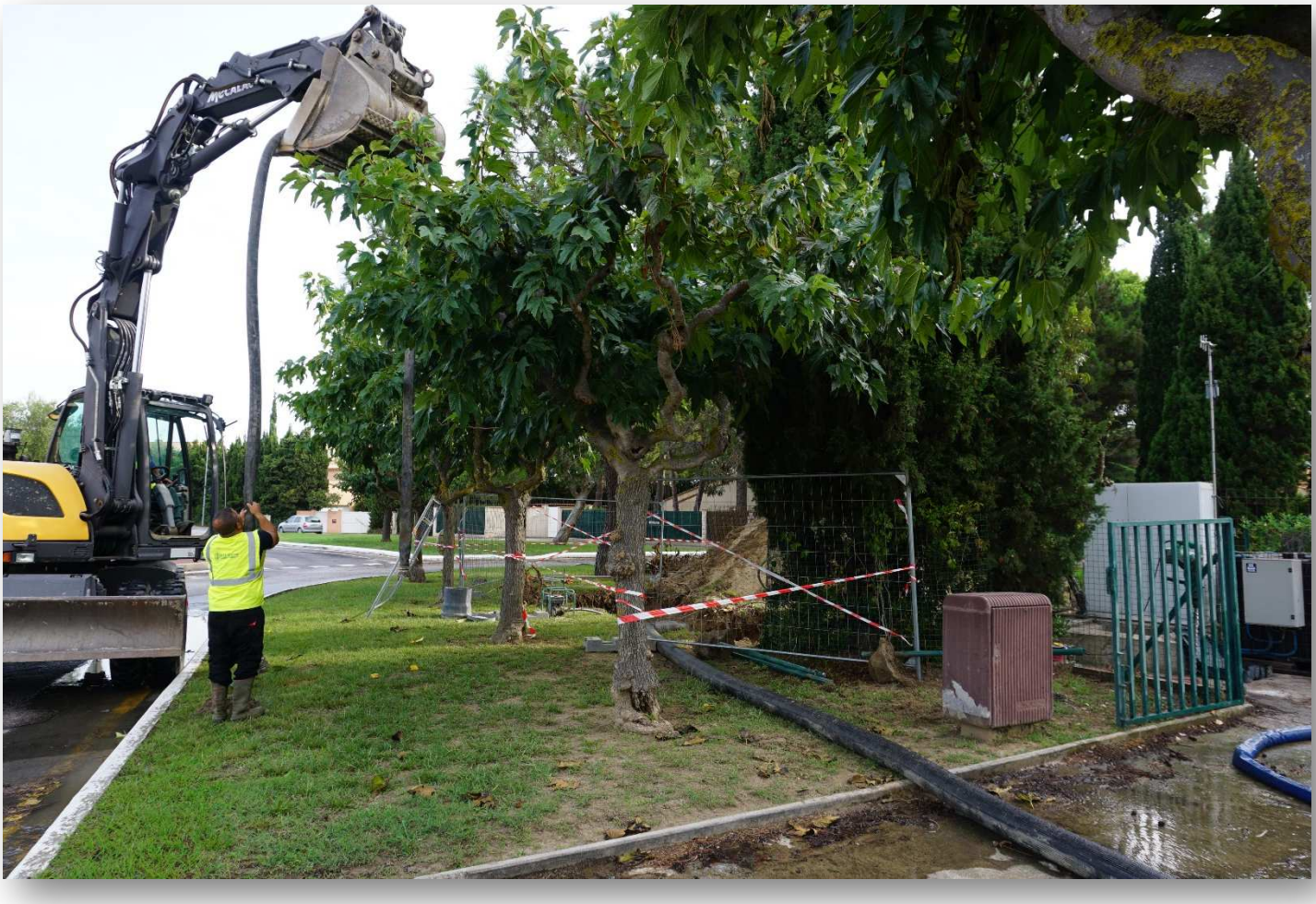

VII - 4 - DÉPENSES DE PERSONNEL 2021

∇ ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

FONCTIONNAIRES	TRAITEMENTS INDICIAIRES DONT NBI	BONIFICATION INDICIAIRE	PRIME ANNUELLE	REGIME INDEMNITAIRE
TOTAL	2 357 465	19 183	85 831	648 131

∇ PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ AUX CONTRATS DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

- ✓ Santé : participation employeur par mois : catégorie A : 15€, catégorie B : 20€, catégorie C : 30 €
- ✓ Prévoyance : participation employeur par mois : toutes catégories : 15€

	PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE	CATEGORIE A NOMBRE D'AGENTS	CATEGORIE B NOMBRE D'AGENTS	CATEGORIE C NOMBRE D'AGENTS	NOMBRE TOTAL DE BENEFICIAIRES
SANTE : MUTUELLE COMPLEMENTAIRE POUR LES DEPENSES DE SANTE	27 265	6	8	69	83
PREVOYANCE : COUVERTURE PERTE DE SALAIRE : MALADIES, ACCIDENTS, INVALIDITE	14 325	3	8	71	82

∇ ADHÉSION AU CNAS

A compter du 1er janvier 2018, la communauté de communes Sud Roussillon a adhéré au CNAS, Comité National d'Action Sociale. Le CNAS est un organisme national qui a pour objectif d'améliorer les conditions matérielles et morales des agents. Le CNAS propose de nombreux services dans différents domaines : vacances, culture et loisirs, sport, famille, solidarité, logement…

La cotisation acquittée uniquement par la collectivité s'est élevée à 26 994.68 euros pour l'année 2021 et a concerné 130 agents.

∇ BILAN DES PRESTATIONS CNAS 2021

- ✓ Nombre d'agents bénéficiaires : 68
- ✓ Montant total des prestations versées : 16 779€

∇ RAPPEL BILAN DES PRESTATIONS CNAS 2020

- ✓ Nombre d'agents bénéficiaires : 77
- ✓ Montant total des prestations versées : 13 868€

∇ RAPPEL BILAN DES PRESTATIONS CNAS 2019

- ✓ Nombre d'agents bénéficiaires : 85
- ✓ Montant total des prestations versées : 21 186€

∇ INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS 2021

Elus	Fonction	Total indemnités perçues avant PAS
Andrault Dominique	Vice-président	4 605,23
Berdaguer Eliane	Conseiller communautaire	3 177,24
Bonneau François	Vice-président	5 817,12
Del Poso Thierry	Président	25 585,39
Lissarre Valérie	Conseiller communautaire	3 177,24
Magdalou Jean-André	Vice-président	5 817,12
Manas Christophe	Vice-président	5 815,59
Olive Robert	Vice-président	6 353,28
Pineau Nathalie	Vice-président	6 353,28
Roge Pierre	Conseiller communautaire	3 177,24
Romeo Jean	Vice-président	6 353,28
Sala Louis	Vice-président	6 353,28
Soldà Thierry	Conseiller communautaire	3 177,24
Thibaut Jean-Jacques	Vice-président	5 129,64

PAS: prélèvement à la source

VII - 5 - RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Les obligations des collectivités en matière d'égalité femmes/hommes

1) LE RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE

1.1. Principe

L'ensemble des collectivités doivent élaborer un rapport de situation comparée qui fait partie intégrante de leur bilan social (tous les deux ans).

1.2. Contenu

Le rapport comporte notamment des données chiffrées relatives :

-au recrutement,

- à la formation,

- au temps de travail,

- à la promotion professionnelle,

- aux conditions de travail,

- à la rémunération,

- à l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle.

2) LE RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

2.1. Principe

Les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget. La loi n'impose pas de débat et de vote mais l'exécutif peut décider de soumettre le rapport à la discussion et au vote. A minima, la présentation devra être attestée par une délibération.

Il conditionne la légalité du vote des budgets des collectivités concernées au même titre que le débat d'orientation budgétaire.

2.2. Contenu

Le rapport concerne le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

- Le rapport appréhende tout d'abord la collectivité comme employeur en présentant sa politique ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Sont notamment reprises les données du rapport de situation comparée.
Il comporte un bilan des actions menées et des ressources mobilisées et décrit les orientations pluriannuelles.
Ce bilan et ces orientations concernent notamment :

- les rémunérations et les parcours professionnels,
- la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation,
- la mixité dans les filières et les cadres d'emploi,
- l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle,
- la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail,
- la lutte contre toute forme de harcèlement.

- b) Il présente également les politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes sont ainsi fixés.
Il comporte un bilan des actions conduites à cette fin et recense les ressources mobilisées à cet effet.

3) RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE AU 31/12/2021

132 agents dont 32 femmes

Indicateurs quantitatifs

- % des hommes et des femmes par filière et catégorie :

	Hommes	Femmes
Filière administrative :	13 %	87 %
Filière technique :	91 %	9 %
Filière sportive :	50 %	50 %
Catégorie A	58 %	42 %
Catégorie B	70 %	30 %
Catégorie C	78 %	22 %

- Part des hommes et de femmes dans les derniers recrutements par catégorie :

	Hommes	Femmes
Catégorie C	19	3
Catégorie B	1	0

- Part des hommes et des femmes cadres A par filière :

	Hommes	Femmes
Filière administrative :	1	3
Filière technique :	2	0
Filière sportive :	1	0

- Part des hommes et des femmes en situation de direction et responsable de service :

	Hommes	Femmes
Direction	2	0
Chefs de service	6	2

- Nombre de jours de formation pour les hommes et les femmes :

Hommes	Femmes
235	36

- Répartition hommes/femmes sur type d'emploi :

	Hommes	Femmes
Titulaires	80	23
Contractuels de droit public	8	5
Contractuels de droit privé (contrats aidés)	12	4

- Répartition hommes/femmes selon la durée du travail :

	Hommes	Femmes
Temps non complet	0	1
Temps partiel	1	3

- Répartition hommes/femmes des avancements de grade et promotion interne :

	Hommes	Femmes
Avancements de grade :	6	1
Promotion interne :	5	1

- Rémunération nette mensuelle moyenne par catégorie :

	Hommes	Femmes	Ecart
Catégorie A	4 699 €	2 406 €	48%
Catégorie B	2 054 €	1 414 €	31%
Catégorie C	1 690 €	1 397 €	17%

- Nombre d'agents hommes/femmes ayant pris un congé parental, adoption et autres congés liés à la vie de famille :

Hommes	Femmes
20	9

➢ **Assemblée délibérante**

- % d'élus au sein de l'assemblée délibérante :

Hommes	Femmes
51	49

- % d'élus au sein de l'exécutif :

Hommes	Femmes
78	22

4) LE RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Fonction publique territoriale et inégalités professionnelles :

Le statut du fonctionnaire réduit les inégalités salariales par rapport au secteur privé mais pas totalement.
En 2016, l'écart de salaire net mensuel recalculé pour un équivalent temps plein entre un homme et une femme travaillant dans la fonction publique territoriale était de 12.9% contre 18.50% dans le secteur privé.
Ces différences de salaire sont en grande partie dues à deux facteurs principaux : la faible mixité des filières et le plafond de verre pour décrire la stagnation des femmes dans l'évolution de leur carrière professionnelle à partir d'un certain niveau de responsabilités.
Au sein de la communauté de communes Sud Roussillon, l'instauration d'une badgeuse pour les services administratifs offre une certaine souplesse d'organisation du travail aux agents féminins principalement concernés.

Un effort continue à être fait dans le domaine de la communication.

Communication interne :

- ✓ Mise en valeur des personnels féminins dans les vidéos TVCAT (agents d'entretien, personnel d'accueil, personnel administratif, ambassadrice de tri) diffusées sur notre site internet, notre magazine et nos réseaux sociaux.
- ✓ Dans le trombinoscope du nouveau conseil communautaire diffusé dans notre magazine, mise en valeur au même niveau des élus féminins et masculins.
- ✓ Première prise de contact du service communication avec l'écriture inclusive grâce à un livre de techniques d'écriture qui comprend des chapitres sur le sujet.

Communication évènementielle :

- ✓ Participation et mise en valeur des élues et personnels féminins de l'intercommunalité au sein de l'évènement Run My UPVD (vidéos, photos, publications sur les réseaux sociaux et publication dans le magazine intercommunal).
- ✓ Organisation des Foulées de Sud Roussillon, 3 courses avec parcours mixtes mais tableau féminin/masculin. Création d'un maillot féminin spécifique. Pour les vidéos de la course, participation de modèles féminins aux côtés des coureurs hommes avec une attention particulière portée au fait que les femmes courent autant que les hommes sur les images. Pour les récompenses, mise à égalité des bons d'achat offerts aux gagnants des courses masculines et féminines. Mise en valeur au même niveau des bénévoles et des prestataires féminins et masculins. Les Compétences spécifiques (voirie, espaces verts, eau assainissement, déchets) de la Communauté de Communes Sud Roussillon ne permettent pas de mettre en place sur le territoire des politiques spécifiques en faveur de l'égalité femmes – hommes.

VII - 6 - COMMUNICATION

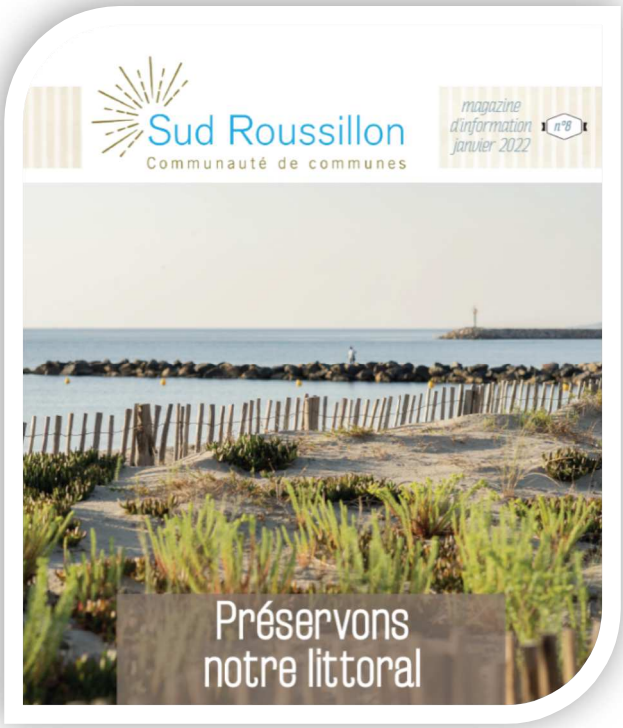

- **BULLETINS SUD ROUSSILLON**
- **COURSE LES FOULEES**
- **RESEAUX SOCIAUX**
  https://fr-fr.facebook.com/SudRoussillonCC/
- **TOURNAGES VIDEOS TV CAT**